

LE "COTTON-BOLL" LA LOUISIANNE.

DEVOUE A LA CULTURE DU COTON, DE L'IMMIGRATION, DE L'EDUCATION ET DES AMELIORATIONS INTERIEURES.

VOL. I. NO. 13.

VERMILLONVILLE, ATTAKAPAS, LOUISIANNE, 5 MARS, 1873.

PUBLIE HEBDOMADAIREMENT.

LE COTTON BOLL DE LA LOUISIANNE.

PARAISSENT CHAQUE MERCREDI et publie par J. Y. GILMORE, Editeur-Propriétaire. Conditions—\$4 par an, en \$3 comptant.

IMPRESSION DE JOBS

De toute espèce, concernant les Cartes, les Lettres de Factures, les Reçus, les Billets d'Embarquement, les Adresses ou les certificats des Bénéficiaires, etc. Le tout promptement et soigneusement imprimé, soit en anglais ou en français, quand les ordres sont laissés à notre bureau, rue Washington, près le bureau de Poste, ou donnés à notre Agent.

Nos Agents. Mr. HARRISON ROGERS est notre Agent-Voyageur, et il est dûment autorisé à faire des communications au Cotton-Boll, et à en recevoir le montant. Agent à la Nouvelle-Orléans—Mr. THOMAS McINTYRE, No. 12, Commercial Place.

Faits sur l'Ouest de la Louisiane.

Bien qu'il soit parfaitement incontestable que l'Ouest de la Louisiane possède des avantages sans égaux, tant sous les rapports de la richesse du sol, des facilités pour envoyer les produits au marché, de son adaptation à la culture des fruits, que sous celui de la douceur de son climat particulièrement favorable à l'élevage du bétail, etc., nous rencontrons, néanmoins, des personnes qui avancent que les États sont trop chauds pour que la race blanche puisse travailler la terre pendant les fortes chaleurs. Ceux qui se sont fait une telle opinion ne connaissent pas notre climat, car il a été pleinement démontré par des rapports météorologiques, pendant plusieurs années, que les États ici ne sont jamais aussi chauds que dans aucun des États plus au Nord.

Comme nous l'avons mentionné précédemment, la formation particulière du sol des Attakapas et des Opelousas, qui consiste principalement en prairies, nous met à même d'avoir tout le bénéfice des bises de la mer,

qui soufflent du nord, venant par le Golfe de Mexico, pendant tout l'été, et qui rendent la résidence ici des plus agréables.

Les hommes blancs sur le terrain. Il n'y a aucune partie de la Louisiane où les hommes blancs aient pu, comme ici, travailler la terre, pendant tout l'été, tout en conservant une bonne santé et en parvenant à un âge avancé. C'est ce qui a en lieu chez la population créole depuis la fondation de cet Etat, et aucune classe de peuple, dans aucun pays, ne se porte mieux et n'a tant un plus grand âge.

Même les Immigrants,

qui prennent ordinairement soin d'eux-mêmes, peuvent travailler, durant tout leur premier été, sans maladies, quoiqu'ils soient en apprentissage d'acclimatation. Nous n'avons jamais entendu parler d'un pays où le nouveau colon ait moins à craindre qu'il le changement de climat.

Moins de maladies. Se manifestent ici que sous des climats plus froids, et les fièvres et les affections de toute espèce sévissent plus facilement au traitement médical que dans tout autre pays, que nous sachions.

Notre climat ne débilite pas.

Voici encore une impression erronée que nous désirons faire disparaître de l'esprit des immigrants. Ceux qui n'ont pas fait l'épreuve de notre climat, supposent généralement qu'il est débilitant, — que, les États étant si longs, une personne doit bientôt s'affaiblir et tomber malade. Et l'écrivain a passé plusieurs années en Louisiane et n'a jamais ressenti aucune indisposition, bien qu'il ait, pendant ces quatre dernières années, continuellement voyagé à cheval à travers le pays, sans avoir une ombrelle pour le protéger contre l'ardeur du soleil dans les plus grandes chaleurs de l'été, et, quoiqu'il soit resté si longtemps exposé à cette ardeur, il n'a pas eu une seule fois indisposé. Nous mentionnons notre propre cas, précisément parce que nous ne sommes pas un cas en Louisiane.

La manque d'énergie

d'une grande partie de la population de la Louisiane est à tort attribué à l'insuffisance du climat. Il est malheureusement vrai que beaucoup de nos concitoyens "who do not" ne possèdent pas une saine énergie qui caractérise.

froid, apprennent à travailler, car sans cela ils ne pourraient pas vivre. Dans ces régions septentrionales, chaque membre d'une pauvre famille doit être un producteur: "comme le jeton est plié, l'arbre est incliné," et les habitudes de travail ainsi prises restent chez l'homme pendant toute sa vie. De là vient que les hommes du nord, les Européens, ou même ceux des États voisins, mais plus pauvres, quand ils viennent s'installer en Louisiane, presque tous prospèrent invariablement.

Avec des terres à bon marché, un climat doux et sain, un sol d'une fertilité fabuleuse, et avec tous les autres avantages que nous avons énumérés dans la série des articles précédents, aucun pays sur la surface du globe n'offre aux immigrants une position plus engageante. Si, une fois installés ici, ils se donnent la moitié de la peine qu'ils avaient l'habitude de prendre sur le sol natal, nous sommes sûrs qu'ils prospéreront invariablement. Cela est d'autant plus vrai que, seuls, les hommes d'énergie quittent le berceau de leur enfance et vont à la recherche d'un autre domicile dans des contrées nouvelles et meilleures où ils espèrent trouver le degré de prospérité que leur ambition leur fait rêver.

Venez, amis. Invitation est cordiale et fait écho dans tous les coins de notre population. Maintenant, nous posons en fait que, sans immigration, il ne saurait y avoir de prospérité générale en Louisiane, et nous voyons avec plaisir que l'esprit public se réveille enfin et tourne, vers cet important sujet, notre attention mieux qu'il ne l'a jamais fait. Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'exposé des vues de la Société d'Immigration de la Louisiane, et espérons que ses efforts nous mettront bientôt à même de réaliser tout ce que nous avons espéré pour l'accroissement de la population dans l'Ouest de la Louisiane.

THE LOUISIANA IMMIGRATION and Homestead Company.

Tel est le nom de cette Société d'Immigration, dont le domicile et le principal office devront se trouver dans la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane.

L'espace nous manquant, nous ne donnerons à nos lecteurs que les points capitaux de la Charte de cette Société.

Durée et Pouvoirs de la Société.

Pendant une période de vingt-cinq ans, à partir du 4 février 1873, ladite corporation aura et transmettra, sous son titre social, le pouvoir de contracter, poursuivre et être poursuivie sous son titre social, fabriquer et employer un sceau de corporation, posséder, louer, acheter ou acquérir autrement, vendre, hypothéquer ou engager, ou aliéner de quelque manière; transporter, sous son titre social, toute propriété mobilière ou immobilière prêter l'argent sur hypothèque ou sans elle, meubles ou immeubles, nommer et désigner des administrateurs, directeurs ou officiers que ses intérêts et sa convenance peuvent exiger; de faire et d'établir tels règlements qui seraient nécessaires et à propos pour la bonne administration et la gestion de ses affaires.

L'objet et le but de cette Société

Introduire des émigrants étrangers et Américains dans l'Etat de la Louisiane, et encourager leur établissement sur les terres possédées ou surveillées par la Compagnie; donner et louer aux immigrants des lots de terres situés dans l'Etat pour les vendre aux émigrants et à toutes les personnes qui désirent une demeure fixe; posséder, recevoir, acheter, ou acquérir, sous son titre social, toute propriété mobilière ou immobilière, meubles ou immeubles, nommer et désigner des administrateurs, directeurs ou officiers, les louer, les vendre ou en disposer autrement; les transférer, louer ou vendre toute autre terre que pourrait posséder ladite Société soit en vertu d'une prescription, soit par tout autre mode légal; faire des avances sur des immeubles ou sur toutes autres garanties satisfaisantes; à des personnes ayant des ressources limitées, pour construire des maisons, leur permettant ainsi de devenir possesseurs de maisons confortables pour leurs familles moyennant de petits paiements comptant, à des conditions de crédit adaptées à leurs ressources et à un taux raisonnable d'intérêt; appuyer l'organisation d'industries et de manufactures locales, aider les colons à développer les ressources minières et agricoles des terres sur lesquelles ils s'établissent; et généralement faire et exécuter toutes les autres actions, opérer toutes les autres transactions non prévues dans cet article, et qui peuvent être nécessaires pour mettre complètement à effet le but et l'objet de cette Société.

Capital social—Actions et versements.

Le capital social de cette corporation sera d'un Million de Dollars, avec le privilège de le porter à Deux Millions, partagés en Deux Cent Mille Actions, valant chacune un Dollar. Les actions seront émises par lots de cent actions, et les certificats de ces actions seront délivrés contre paiement intégral. Dix pour cent de chaque souscription seront payables au moment de la souscription, et les quatre-vingt-dix pour cent restants, partagés en souscriptions de cent actions, seront respectivement payés et payables à chaque trimestre suivant, jusqu'à complète libération.

Faciliter l'introduction des immigrants

sur notre sol, leur vendre, leur louer des terres, les aider dans la construction de leur habitation;

Tempo où les opérations commenceront.

Cette Société pourra commencer ses opérations aussitôt que Cent Mille Dollars du Capital social auront été souscrits.

Les pouvoirs administratifs seront confiés à:

Un Bureau de Directeurs, composé entièrement d'Actionnaires ayant domicile dans l'Etat de la Louisiane. Toutes les opérations de cette Société seront dirigées par le Bureau des Directeurs, qui sera choisi, le 4 février de l'année 1873, et de même chaque année, par les Actionnaires réunis dans le bureau de la Compagnie, qui nommeront dix Directeurs habitant la Nouvelle-Orléans et un Directeur dans chacune des diverses paroisses de l'Etat où mille actions du Capital social auront été souscrites.

Le premier Bureau—Premier Comité exécutif—Premier conseil d'Officiers. Les actionnaires, nommés et élus, constitueront le premier Bureau de Directeurs et nommeront leurs charges jusqu'à Troisième Lundi de Décembre 1873, ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient dûment élus et reconnus.

J. H. Price, président; G. T. Beauregard, vice-président; R. A. Taylor, D. Warren Brickell, Louis Schœfer, Charles Latitte, J. S. Copes, J. A. Shakespeare, James Wallace, J. Lapine, A. A. Mouton, J. Passama-Domenech, D. H. Hill, Daniel Dennett, A. Deconlet, T. Bailly Blanchard, Cyrus Bassy, John A. Taylor, W. M. Burnell, J. J. Norwood, Andrews McCullon, Pierre Maspero, H. M. Payne, Frank Argoud, John Cannon, F. Linet et A. Gerard.

Le premier Comité exécutif sera composé comme suit:

G. T. Beauregard, D. Warren Brickell, J. A. Shakespeare, James Wallace, J. H. Price, Président, momentanément, dans les dix jours de leur installation. Un Secrétaire, qui sera le gardien des archives de la Corporation, du Conseil de Direction, du Comité exécutif, et qui tiendra des procès-verbaux complets et exacts des délibérations.

Un Trésorier, qui recevra les fonds de la Société et les déboursera conformément aux instructions du Conseil de Directeurs et par délégation de son autorité, contre reçus ou certificats. Il déposera les fonds de la Société dans telle Banque incorporée par l'Etat de la Louisiane, que désignera le Conseil.

Un Avocat, qui sera le conseil légal du Conseil de Direction et qui dirigera les poursuites ou défenses dans tous les procès où la Société sera partie.

Un Ingénieur, qui, sur les ordres du Président, fera les expertises et estimations, arpentages, plans, cartes, etc., qui seront nécessaires pour les infractions de la Société, d'après les instructions du Président, toutes les fonctions de sa charge.

Transfert des Actions.

Les Actions de cette Société seront considérées comme propriété personnelle et seront transférables sur simple remise des certificats, émis en faveur du porteur.

Limite de la responsabilité des Actionnaires.

Nul Actionnaire, en aucun cas, ne sera tenu responsable au delà du montant de ses actions ou de ses engagements envers la Société. Nul défaut de forme, dans le cours de l'organisation, n'aura pour effet d'annuler la Charte ou d'empêcher l'Actionnaire à une responsabilité au delà du montant de ses actions.

Actionnaires délinquants.

Tout souscripteur ou Actionnaire qui négligera ou refusera de payer pour son action, ou de verser les fonds de la Société, sera considéré comme ayant renoncé à son intérêt de 5 pour cent sur le montant dû par lui, et jusqu'au parfait paiement de celui-ci, et si les dits versements ne sont pas effectués dans les trente jours après l'échéance, le Conseil pourra faire vendre aux enchères ou à l'amiable les actions, après dix jours d'avis dans un journal publié en cette ville, ou de poursuivre judiciairement le remboursement du montant exigible.

Amendements—Dissolution.

Réunis en Assemblée Générale, les Actionnaires pourront faire des modifications au présent acte, et avec le consentement des trois quarts des votes, ils pourront également faire prononcer la dissolution de la Société.

Etats annuels—Fonds de réserve—Dividendes.

Chaque année, dans un ou plusieurs journaux de la Nouvelle-Orléans, le Conseil de Direction fera publier un état des affaires de la Compagnie. Sur les profits réalisés, il sera prélevé 25 pour cent, qui seront placés au fonds de réserve. Le surplus sera réparti entre les Actionnaires, au prorata des sommes payées par eux.

Les Corporations comme Actionnaires.

Les Corporations peuvent devenir actionnaires de cette Compagnie.

Liquidation.

A l'expiration de la Charte, ou plus tôt s'il en est décidé ainsi, les affaires de cette Corporation seront liquidées, ses dettes payées et la balance partagée entre les Actionnaires, au prorata des sommes versées par eux, sous la surveillance de trois Commissaires nommés par les Actionnaires. La Charte a été enregistrée en l'étude de Me Théo. Gnyol, Notaire Public à la Nouvelle-Orléans, le 8 février 1873.

Débarrasser les propriétaires actuels du surplus de leurs terres, en l'achetant, et versant dans leurs mains des capitaux qui devront leur mettre à même de donner une meilleure direction à la culture de celles qui leur resteront;

Venir en aide au petit, mais laborieux et intelligent propriétaire, en lui faisant des avances qui lui permettront de se donner une habitation plus convenable, pour lui et les siens, et cela à des conditions de crédit à un taux raisonnable;

Appuyer l'organisation de certaines industries dans les localités; faciliter le développement des ressources minières et agricoles des terres sur lesquelles les immigrants s'établiront;

Et faire, enfin, tout ce qui sera nécessaire pour parvenir à augmenter le nombre des colons et à tirer le meilleur parti possible des richesses que renferme notre sol.

Vous le voyez, lecteurs: le programme est beau et plus beau que ne peut l'être celui qui vous promet une brillante représentation à l'Opéra de la Nouvelle-Orléans aux Variétés, ou la troupe d'Opéra-bouffe d'Alcega qui frappe en ce moment, et à tel point que les places se vendent six jours d'avance: ou se les dispute, on se les arrache. Et que voit-on là?—Quelques pieds mignons, quelques fines jambes de jolies femmes. Et pour voir cela, on paie \$1, \$1.50, \$2, peut-être, et encore si on n'est satisfait!

Mais quel autre spectacle, quelle autre scène que celle que présente à l'esprit, à l'œil le sol de la Louisiane se couvrant de nouveaux colons, de nouvelles habitations, de nouvelles familles!

Et quel autre spectacle que celui que présenteront nos terres, aujourd'hui image de la paresse ou de la pauvreté; demain, image de la virilité laborieuse et semi fortunée!

Et cet autre tableau de nos plaines, de nos prairies couvertes de gâteaux, ou bien de plus nombreux et plus beaux troupeaux!

Et nos petites cités paroissiales s'agrandissant, s'arrondissant, se faisant des jolies bordures en traquant avec la population plus compacte et plus aisée des campagnes environnantes!

ici, la scène ira toujours en s'embellissant, l'intérêt sera toujours croissant, et la durée du spectacle ne finira, pas même après la mort de chacun de nous!

A vous, marchands de grocerie, de chaussures, d'habillements, d'ustensiles de ménage, de dry goods, de drogues, d'ameublements, de bijoux, d'horlogerie, etc., que vous faites!—Des consommateurs, des consommateurs.—Fort bien, prenez quelques actions, chacune de 5 dollars, à la Compagnie d'Immigration de la Louisiane, qui enverra des colons dans les environs de Vermillionville!

A vous, propriétaires, qui n'avez pas la poche à ser, mais qui, malgré cela, ne seriez peut-être pas fâchés d'empêcher le produit de la vente de quelques arpents de terre, que vous faut-il?—Un capitaliste. —Prenez quelques actions, de 5 dollars l'une, à la Compagnie d'Immigration de la Louisiane, qui vous achètera, si vous êtes raisonnables, dans vos prétentions, les 50 ou 60 arpents avec lesquels vous voulez battre monnaie. Vous prenez cinq actions, et, comme vous n'avez à déboursier qu'un dixième de 3 mois en 3 mois, il pourra fort bien arriver que vous ayez empêché un millier de piastres, produit de la vente de quelques lopins de terre, alors que vous n'avez déboursés peut-être que cinq dollars pour les deux premiers dixièmes de vos cinq actions. Comment trouvez-vous l'affaire!

Vous, avocats, qui êtes à la recherche de causes à défendre; Vous, médecins, qui êtes en quête d'affections à guérir, d'accouchements à opérer; Vous, juges, qui ne demandez que plaies et bosses à faire passer sous le coup de la loi, que mariages à légaliser; Vous, shérifs, qui ne rêvez que saisies de biens et doux laquets qui expédient les âmes dans un monde meilleur; Vous, notaires, qui avez soif de contrats de toutes sortes; Vous, ministres de Dieu, qui faites descendre du Ciel sur nos têtes les bénédictions divines et qui aimez à marier, à baptiser et à prêcher à des onâilles nombreuses; Vous tous, qui avez besoin de clients, prenez des Actions de la Compagnie d'Immigration de la Louisiane, et vos aspirations diverses marcheront à leur réalisation!

COTON.

Le mouvement du coton à la Nouvelle-Orléans finit comme suit, le 27 février.

Embarqués ou pour être embarqués: 81,000 balles, dont 40,000 balles pour Liverpool; 11,000 pour le Havre; 1,000 pour l'Espagne; 5,000 balles à destination de France; 6,000 à destination de la mer du Nord; et 5,000 pour le Nord.

Le stock au 31 août 1872, balles: 6,259. Arrivés, depuis cette date: 109,771. Expéditions précédemment: 710,426.

Stock en mains, et sur navires non expédiés: 194,721. Stock, l'an dernier, à la période correspondante: 211,512.

L'Echange rapporté: Marché facile et prix irréguliers. Ventes de 8,000 balles, y compris 650 douilles livrées. Ventes libres, 200 douilles livrées en mai 1873.

—En attendant les signes spéciaux nécessaires à l'établissement du Bulletin Commercial, nous prions nos lecteurs de consulter le Commercial qui se trouve à la dernière page de la partie anglaise. Nous laissons encore subsister cet épigramme de l'Abolition du 27 Février donne les cotes suivantes:

Coton à 20 1/2 à 21 pour le good middling, et 19 1/2 à 20 pour le middling. Sucre, 8 à 8 1/2, pour fair à good fair, et 9 1/2, pour strictly prime, et 55 à 56, pour le prime.

Or, ouvert à 11 1/2 à 11 3/4; fermé à 11 1/2.

LOUISIANNE.

Les affaires de la Louisiane prennent une mauvaise tournure, et il est à craindre que l'on en vienne, à la Nouvelle-Orléans, à des moyens extrêmes qui provoqueront l'effusion du sang. Les choses ne sont arrangées, au Sénat, de manière à laisser le Président maître des destinées de notre Etat, et Grant a dit que, si le différend devait être tranché par lui, il maintiendrait Kellogg comme gouverneur.

Nous ne saurions trop recommander à tous nos lecteurs l'ouvrage de Sir Peter Balmington de Daougnon, pharmacien, 32, rue de Chartres, à la Nouvelle-Orléans. Depuis trente ans ce Sir Peter jouit d'une grande réputation, comme excellent moyen pour la guérison des Rhumes, Catarrhes, Maux de gorge, etc., affections qui s'attaquent à tous les âges. Comme ce Sir Peter est extrêmement agréable, les bébés en boivent toute la journée, et ils veulent les laisser faire. (Voir l'annonce.)

INCENDIE A LA NOUVELLE-ORLEANS.—Nous lisons, dans l'Abolition, les détails suivants sur un grand incendie dont a été frappée la métropole du Sud:

Un incendie désastreux, qui comptera dans les annales des Compagnies d'Assurances, a éclaté, le 28 février dernier, vers onze heures, au coin des rues Mandeville et Bon-Enfant, dans une bâtisse appartenant au docteur Soanet, et servant d'écurie. Les flammes, activées par un vent assez vif, ont fait de rapides progrès, et en moins d'une heure tout l'édifice, bordé par les rues Mandeville et Espagne, Amour et Bon-Enfant, n'était plus qu'un amoncel de ruines fumantes.

Les pompiers sont accourus au premier signal d'alarme, mais l'eau manquait complètement, et il a fallu attendre qu'un bateau remorqueur fut envoyé à chercher l'eau du fleuve dans les fossés voisins.

Ce retard à été funeste, car, pendant ce temps, les maisons, construites par la plupart en bois, brûlaient comme autant de boîtes d'allumettes, et l'élément destructeur, dont rien n'entravait l'activité, avait fait de rapides progrès, et en moins d'une heure tout l'édifice, bordé par les rues Mandeville et Espagne, Amour et Bon-Enfant, n'était plus qu'un amoncel de ruines fumantes.

Les pompiers sont accourus au premier signal d'alarme, mais l'eau manquait complètement, et il a fallu attendre qu'un bateau remorqueur fut envoyé à chercher l'eau du fleuve dans les fossés voisins.

Ce retard à été funeste, car, pendant ce temps, les maisons, construites par la plupart en bois, brûlaient comme autant de boîtes d'allumettes, et l'élément destructeur, dont rien n'entravait l'activité, avait fait de rapides progrès, et en moins d'une heure tout l'édifice, bordé par les rues Mandeville et Espagne, Amour et Bon-Enfant, n'était plus qu'un amoncel de ruines fumantes.

Les pompiers sont accourus au premier signal d'alarme, mais l'eau manquait complètement, et il a fallu attendre qu'un bateau remorqueur fut envoyé à chercher l'eau du fleuve dans les fossés voisins.

Ce retard à été funeste, car, pendant ce temps, les maisons, construites par la plupart en bois, brûlaient comme autant de boîtes d'allumettes, et l'élément destructeur, dont rien n'entravait l'activité, avait fait de rapides progrès, et en moins d'une heure tout l'édifice, bordé par les rues Mandeville et Espagne, Amour et Bon-Enfant, n'était plus qu'un amoncel de ruines fumantes.

Les pompiers sont accourus au premier signal d'alarme, mais l'eau manquait complètement, et il a fallu attendre qu'un bateau remorqueur fut envoyé à chercher l'eau du fleuve dans les fossés voisins.

Ce retard à été funeste, car, pendant ce temps, les maisons, construites par la plupart en bois, brûlaient comme autant de boîtes d'allumettes, et l'élément destructeur, dont rien n'entravait l'activité, avait fait de rapides progrès, et en moins d'une heure tout l'édifice, bordé par les rues Mandeville et Espagne, Amour et Bon-Enfant, n'était plus qu'un amoncel de ruines fumantes.

Les pompiers sont accourus au premier signal d'alarme, mais l'eau manquait complètement, et il a fallu attendre qu'un bateau remorqueur fut envoyé à chercher l'eau du fleuve dans les fossés voisins.

Ce retard à été funeste, car, pendant ce temps, les maisons, construites par la plupart en bois, brûlaient comme autant de boîtes d'allumettes, et l'élément destructeur, dont rien n'entravait l'activité, avait fait de rapides progrès, et en moins d'une heure tout l'édifice, bordé par les rues Mandeville et Espagne, Amour et Bon-Enfant, n'était plus qu'un amoncel de ruines fumantes.

Les pompiers sont accourus au premier signal d'alarme, mais l'eau manquait complètement, et il a fallu attendre qu'un bateau remorqueur fut envoyé à chercher l'eau du fleuve dans les fossés voisins.

Ce retard à été funeste, car, pendant ce temps, les maisons, construites par la plupart en bois, brûlaient comme autant de boîtes d'allumettes, et l'élément destructeur, dont rien n'entravait l'activité, avait fait de rapides progrès, et en moins d'une heure tout l'édifice, bordé par les rues Mandeville et Espagne, Amour et Bon-Enfant, n'était plus qu'un amoncel de ruines fumantes.

NOUVELLES LOCALES.

HORLOGER.—Mr. L. Claudon, notre horloger et unique horloger, a ouvert sa boutique, rue Maure, à côté du magasin de Mr. F. Bourgeois, où il se charge de la réparation des Montres, Horloges et Bijoux, qu'on veut bien lui confier.

—L'offre comme références: M. G. DeBallou, Ed. Cain, F. Bourgeois, etc. Comme les relations, qui doivent s'établir entre le public et Mr. Claudon, sont une affaire de confiance, puisqu'il s'agit de lui confier des objets d'une certaine valeur, il est juste que le public sache à qui il s'adresse. Mr. Claudon n'est pas un simple passe-partout, il a un établissement à Washington, à vingt et quelques milles de Vermillionville; il est marié et père de famille. Il est dans notre esprit que la position de Mr. Claudon est de nature à mériter la confiance du public.

UNE FAIBLESSE CACHÉE.—Le seul défaut, — et il avait grand, — un défaut, qui venait à l'écarter au monde, et développait non de moqueries, mais simplement, de moqueries, fut, dit-on, trouvé dans une valise sur la plantation de Mr. Esplan, Shiloh. Il paraît que l'homme de couleur, qui habite cette cabane, a pris soin de la peindre petite, créature, et est disposé à lui servir de père-nourricier. God bless you, colored man!

BANQUETTES.—On doit commencer prochainement la réparation des banquettes, ce qui ne peut être qu'à la grande satisfaction de tous ceux que la fortune condamne à aller à pied.

FERRY MEMENTAU.—Ce ferry, près du Moulin Corco, a été rétabli, et la circulation est rendue aux voyageurs qui vont dans l'Ouest.

CONSTRUCTIONS.—Pour une petite localité comme Vermillionville, on peut dire que la bâtisse marche bien. Depuis le commencement de janvier, plus de vingt maisons ont pris place sur le sol de notre cité. MM. Young & Co. se distinguent particulièrement; ils en ont déjà achevés au deuxième corps de bâtiment depuis trois mois. Et ce qui est bien digne de remarque, c'est qu'ils ne font pas de bruit.

DANS LA RUE VERMILLON.—A côté de leur magasin de produits pharmaceutiques, un petit sorti du sol de hauts madiers carrés, qui vont servir de points d'appui à une élégante construction qui sera un magasin de meubles.

AU COMMERCE.—D'après une résolution du Conseil de Ville, les marchands qui ont, devant leur magasin, des tables pour attacher les chevaux de leurs clients, sont tenus de faire placer des poteaux sur la partie du ruisseau faisant face à ces rôtisseries, sous peine de \$20 d'amende pour non-exécution de cette prescription. On a reconnu que le piétement des chevaux détériore ces portions de la voie publique.

PROF.—Un froid assez vif s'est fait sentir, dans notre section, pendant la nuit de samedi dernier. Beaucoup de nos concitoyens ont pris la peine de couvrir les jeunes plants qui, sans cette précaution, auraient souffert. Les arbres fruitiers ne paraissent pas avoir été touchés par la gelée.

FAMILLE MONTVAY.—Cette famille, médecin, commença le 11 de ce courant, à Vermillionville, ses exercices de gymnase, trapèze et de danse sur un corde en fils de fer. Equilibrées remarquables. Plusieurs représentations.

BOUCHER.—Mr. Stuts a pris, avec plaisir, au marché, et vend, dit-on, de très belle et bonne viande de bœuf à 10 cents la livre.

PLANTEURS.—Comme à part quelques petits coups de froid de temps en temps, la température est douce, les planteurs en profitent pour confier à la terre les semences, sur la bonne fructification desquelles ils fondent leurs espérances pour le pain quotidien de leur famille pendant l'année prochaine. Et le Ciel fera que leur attente ne soit pas trompée!

—On lit dans un journal de Charlevoix: Un grave accident est survenu au pont No. 11, du charbonnage du Triou Kil-in à Gilly (Rombe). Un ouvrier alimentateur, à la surface, a été malheureusement frappé à la surface par les molettes sans en prévenir le machiniste. Il paya cher son imprudence; il passa sous la corde et fut entraîné par celle-ci sur la molette. La corde s'est rompue et a occasionné la chute d'une cage qui contenait douze ouvriers. Six d'entre eux ont pu être retirés vivants.

—On a extrait du puits six cadavres qui, avec celui de l'imprudent alimentateur, ont été enterrés à Gilly. Une foule nombreuse et dévouée assistait à cette funèbre cérémonie.

—Une nouvelle dignité vient d'être conférée à Mr. Thiers. Cette dignité est celle de grand référendaire de l'Empire. Une foule nombreuse et dévouée assistait à cette funèbre cérémonie.

—On a extrait du puits six cadavres qui, avec celui de l'imprudent alimentateur, ont été enterrés à Gilly. Une foule nombreuse et dévouée assistait à cette funèbre cérémonie.

—On a extrait du puits six cadavres qui, avec celui de l'imprudent alimentateur, ont été enterrés à Gilly. Une foule nombreuse et dévouée assistait à cette funèbre cérémonie.

—On a extrait du puits six cadavres qui, avec celui de l'imprudent alimentateur, ont été enterrés à Gilly. Une foule nombreuse et dévouée assistait à cette funèbre cérémonie.

—On a extrait du puits six cadavres qui, avec celui de l'imprudent alimentateur, ont été enterrés à Gilly. Une foule nombreuse et dévouée assistait à cette funèbre cérémonie.

—On a extrait du puits six cadavres qui, avec celui de l'imprudent alimentateur, ont été enterrés à Gilly. Une foule nombreuse et dévouée assistait à cette funèbre cérémonie.

—On a extrait du puits six cadavres qui, avec celui de l'imprudent alimentateur, ont été enterrés à Gilly. Une foule nombreuse et dévouée assistait à cette funèbre cérémonie.

—On a extrait du puits six cadavres qui, avec celui de l'imprudent alimentateur, ont été enterrés à Gilly. Une foule nombreuse et dévouée assistait à cette funèbre cérémonie.

—On a extrait du puits six cadavres qui, avec celui de l'imprudent alimentateur, ont été enterrés à Gilly. Une foule nombreuse et dévouée assistait à cette funèbre cérémonie.

—On a extrait du puits six cadavres qui, avec celui de l'imprudent alimentateur, ont été enterrés à Gilly. Une foule nombreuse et dévouée assistait à cette funèbre cérémonie.

—On a extrait du puits six cadavres qui, avec celui de l'imprudent alimentateur, ont été enterrés à Gilly. Une foule nombreuse et dévouée assistait à cette funèbre cérémonie.

Depeches Telegraphiques.

(Extraits de l'Abolition.) Madrid, 27 février.—Le Ministre des Colonies a télégraphié aux autorités de Cuba et de Porto Rico la formation d'un nouveau ministère et dit que la République s'ouvrira, à tout prix, l'entrée de la capitale.

Madrid, 27.—Castelar a adressé aux puissances étrangères un mémoire où il demande que la République soit reconnue, appuyant sur ce que la révolution de 1868 a été reconnue, et qu'elle a été reconnue par le Congrès de Madrid, le 29 septembre 1869. Le Congrès de Madrid, le 29 septembre 1869, a reconnu la République